

## FAQ / Foire aux questions

Pour de plus amples informations sur le programme d'attestation d'études collégiales suivant :

### AEC échographie généraliste

Veillez communiquer avec :

Julie Brisebois

[julie.brisebois@collegeahuntsic.qc.ca](mailto:julie.brisebois@collegeahuntsic.qc.ca)

Tél: 514 389.5921 ou 1 866 389 5921 poste 2754

---

### Informations importantes au sujet du programme CLE.04

Suite à la décision du MEES d'offrir un DEC en échographie, veuillez prendre note que l'AEC en Échographie médicale était offerte aux nouveaux étudiants **pour la dernière fois à l'automne 2019**. L'admission est maintenant fermée.

**Les personnes admises dans le programme CLE.04 ont jusqu'à la session d'hiver 2022 pour terminer leur formation.**

#### 1- À qui s'adresse cette AÉC?

- Le préalable pour s'inscrire à cette formation est d'être *détenteur d'un permis en règle de l'ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie du Québec* dans une des trois disciplines soit, technologue en radiodiagnostic, technologue en radio-oncologie ou technologue en médecine nucléaire.

#### 2- Quels sont les principaux avantages de suivre un ou des cours dans le cadre de l'AÉC en échographie généraliste?

- Augmenter vos connaissances en échographie abdominale, pelvienne, obstétricale, de surface et musculosquelettique.
- Appuyer vos connaissances en interrelation avec les images de tomodensitométrie axiale et de résonance magnétique.
- Maximiser l'utilisation des paramètres techniques de l'appareil d'échographie.
- Développer votre esprit critique face aux mises en situation rencontrées en milieu clinique.

**De plus :**

- Vous recevrez une formation créditée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).
- Vous pourrez avancer à votre propre rythme en suivant un ou plusieurs cours par session.
- Chacun des cours du programme est reconnu dans le cadre du développement professionnel permanent (DPP) exigé par l'OTIMROEPMQ. (Afin de connaître le nombre d'heures reconnues, il suffit d'additionner les 2 premiers chiffres de la pondération du cours et de multiplier le résultat par 15.)

**3- Mon employeur peut-il exiger que j'aie suivi des cours de l'AEC en échographie généraliste avant d'obtenir un poste ou un remplacement en échographie?**

- L'employeur peut effectivement ajouter comme exigence lors de l'affichage d'un poste ou d'un remplacement en échographie que l'employé ai suivi un ou des cours dans le cadre de l'AEC en échographie généraliste offerte par le collègue Ahuntsic.

**4- Je demeure dans une région éloignée de Montréal, est-ce que la formation est entièrement en ligne?**

- Le cours intitulé «*Anatomie en coupe appliquée en imagerie médicale*», est entièrement en ligne.
- Les cours intitulés «*Contrôle de qualité en échographie médicale*», «*Échographie abdominale, musculosquelettique et de surface*» et «*Échographie pelvienne et obstétricale*» comportent une séance de laboratoire qui sera réalisée la fin de semaine afin de réduire au minimum les déplacements. La date sera déterminée lors des premières semaines de cours.

**5- Les stages sont prévus quand et quelles en sont les modalités?**

- Lorsque tous les cours préalables de l'AEC sont réussis, vous devez entreprendre les démarches afin de trouver un centre qui acceptera de vous recevoir en stage ou faire reconnaître votre expérience pratique. Vous pourrez par la suite **vous inscrire aux stages**. Vous trouverez un document à ce sujet dans la section «Ce qu'il faut savoir».

## 6- Que signifie chacun des chiffres de la pondération des cours?

- Le premier chiffre représente le nombre d'heures de cours théoriques par semaine.
- Le deuxième chiffre représente le nombre d'heures de cours pratiques par semaine.
- Le troisième chiffre représente le nombre d'heures de travaux personnels par semaine.
- Ex: Pour le cours 142-123-AH Contrôle de qualité en échographie médicale, la pondération est 2-2-1.

Vous devez donc calculer une moyenne de 5 heures de travail par semaine pour les 15 semaines que dure le cours, divisées ainsi: 2 heures de théorie, 2 heures de pratique (activités en ligne et/ou en présence) et 1 heure de travail personnel.